



## DELIBERATION N°20140135 DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 20 octobre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 10 octobre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 2 représentés, 1 absent, à savoir :

#### ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE (à partir de 19 h 10) ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir 18 h 50) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES :

- M. Michel FAURE qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19 h 10).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.

#### ABSENTE :

- Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 50).

#### SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Pierre DECLINE.

-----oooOooo-----

#### O B J E T :

<b>VIE ASSOCIATIVE - MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE LA SALLE ARISTIDE BRIAND AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION 'FANFARE D'OCHARRA' - CONVENTION</b>
--

## MME FLECHET ANDONELLA EXPOSE CE QUI SUIIT :

La ville a été sollicitée pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle A. Briand :

Bénéficiaire	Salle	Date(s)	Objet	Valorisation
Fanfare d'Ocharra	Aristide Briand	Samedi 13 décembre	L'association souhaite célébrer son 90 <sup>ième</sup> anniversaire dans cette salle et recevra à cette occasion l'Harmonie de Saint-Pourçain sur Sioule. Seuls les frais éventuels de gardiennage resteront à la charge de l'association.	Salle 455 € Régies 260 €
TOTAL				715 €

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,  
A l'unanimité des suffrages exprimés par 38 voix pour, (M. Bernard Triollier ne prend pas part au vote),

### DECIDE :

- **d'approuver** l'octroi, à titre gracieux, de la salle Aristide Briand, au bénéfice de l'association « Fanfare d'Ocharra », à la date demandée ci-dessus, dans le cadre de l'organisation du 90<sup>ième</sup> anniversaire de l'association,
- **d'approuver** la conclusion de la convention correspondante,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le document.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,  
Saint-Chamond, le 21 octobre 2014

Le maire,  
Signé :  
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141020-dl20140135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2014